

Une rencontre insolite et prometteuse.

par Albert GABRIELEFF

Le mercredi 26 mai 1993 se sont réunis à Paris un groupe d'intellectuels français - Juifs laïques ou ashkénazes d'une part, Arabes démocrates, de parents originaires des trois pays du Maghreb d'autre part- et regroupant différentes sensibilités: musulmans pratiquants, croyants non pratiquants, agnostiques de culture islamique.

Rencontre sinon insolite, du moins inhabituelle. Les échanges furent francs et sereins. Tous, Arabes et Juifs, ont débattu de leur recherche, de leurs possibilités d'expression humaniste et laïque, dans la France d'aujourd'hui et de demain.

Côté juif, on a expliqué la création de différentes organisations juives laïques depuis quelques années dont l'A.J.H.L., Association pour un Judaïsme Humaniste et Laïque, - le besoin auquel cela répondait (nombreux courants libéraux, mariages "mixtes", "assimilation" avec perte de ses

racines), c'est-à-dire le besoin de casser, sans animosité anticléricale, l'équation systématique : Juif = Juif religieux

On a souligné les difficultés, les incompréhensions et les malentendus de la part de certaines composantes de ce qu'il est convenu d'appeler "la communauté juive en France" - dont la remarque type est : mais alors, vous n'êtes plus Juif !

Les Associations juives laïques de France regroupent à ce jour plusieurs milliers de membres.

Côté arabo-islamique, différentes prises de position : depuis une revendication laïciste pure et dure jusqu'à un compromis en nuances entre la poursuite de traditions religieuses et la nécessaire ouverture sur le monde extérieur, pluriel, voire laïque dans le bon sens du terme.

Au demeurant, le problème des termes ou de leur absence a bien été souligné : comment appeler ces Arabes de culture islamique qui

veulent exprimer leur humanisme et leur laïcité en affirmant, du moins pour la majorité d'entre eux, leurs origines dans leurs traditions et leur histoire sans être inféodés à des idéologies religieuses et politiques qu'ils jugent sclérosées et dangereuses.

Cela n'a pas empêché les participants d'insister sur la nécessité de la reconnaissance du fait musulman en France, à savoir que l'Islam (pensée et droit au culte) y ait le même statut que les autres religions. Plus difficile a été la tentative de définition de ce que pourrait être un "islam laïque". Certains se sont affirmés libre-penseurs intransigeants. D'autres ont mis en garde contre le danger de développement de nationalismes et d'intégrismes dans notre pays.

Personne n'attendait de "révélation" de cette rencontre. Le seul fait qu'elle ait pu avoir lieu dans un climat de confiance et d'amitié évident et que les uns et les autres se soient promis de garder le contact, de s'informer, de s'entraider pour expliquer leurs positions et leurs aspirations dans leur communauté respective et de se revoir, mérite bien sûr d'être signalé.

Écrivant ces lignes après ce mois de septembre historique de début de négociations directes entre

Israéliens et Palestiniens mais aussi, hélas, après la poursuite des attentats meurtriers du F.I.S. en Algérie et des intégristes en Égypte, on ne peut pas ne pas ressentir que décidément, les "choses" bougent. Elles bougeront sûrement plus encore : dans cette rencontre judéo-maghrébine de mai 1993, en filigrane, la question israélo-palestinienne faisait comme un frein. Espérons que de plus en plus ce frein va se desserrer.

P.S. : Dans le même esprit, on doit signaler que dans l'émission poétique quotidienne (du dimanche au jeudi inclus) sur 94.8 (Radio Com. Judaïques F.M.), à 22 h 50, toute une série de "Minutes de Poésie" fut consacrée en avril-mai 1993 à la lecture à deux voix avec Nadia AMIRI - vice-présidente de Migrations Santé, ancienne vice-présidente de France Plus - d'un certain nombre de poèmes tirés de la plaquette de Jacques ELADAN "Salam vé Shalom" publiée chez Noël Blandin, éditeur à Paris, réunissant des poètes Juifs et Arabes, musulmans ou non, (Maghrébins, Palestiniens, Egyptiens...), tous œuvrant pour la paix et le rapprochement des peuples.

"C'est beau, c'est grand, c'est généreux la France".(Charles de Gaulle, 1958)

IMMIGRATION ET SOLIDARITE

par Gérard ISRAEL

Président de la Commission d'Etudes politiques du CRIF

Les lois Pasqua forment un tout. Qu'il s'agisse de rendre plus difficile l'accession à la nationalité française, de procéder à des contrôles systématiques de l'identité de toutes les personnes ayant l'apparence de l'étranger ou qu'il s'agisse enfin d'empêcher le séjour en France d'individus en situation irrégulière, ce train législatif obéit à une volonté politique bien précise : "maîtriser" (pour reprendre l'intitulé du texte de loi) le phénomène de l'immigration.

La collectivité des Juifs français, avec sa philosophie propre et son histoire particulière, est moralement concernée par cette boulimie législative du gouvernement nommé en mars dernier. De nombreux Juifs aujourd'hui Français ont vécu cette condition d'étranger en France. Beaucoup d'entre eux furent très contents de pouvoir se dire : "Heureux comme D' en France" et ils n'ont guère rechigné pour faire les démarches, quelquefois difficiles, qui leur permettaient d'acquérir la nationalité française.

La nouvelle loi dispose que les jeunes gens nés en France de parents étrangers doivent accomplir un acte positif et donc demander la nationalité. A première vue, il n'y a rien de choquant dans cette exigence. Pourtant, cette nouvelle mesure fait peser sur les jeunes gens nés sur la terre de France, acculturés à la France, une suspicion systématique et paradoxale. Jusqu'à présent, les intéressés devaient, à leur majorité, demander une carte nationale d'identité. Cette démarche était plus qu'une formalité. Elle révélait précisément une volonté de devenir Français. Pourquoi ajouter une nouvelle exigence ?

Les contrôles d'identité destinés à dépister l'étranger en situation irrégulière rappellent bien des choses aux plus anciens d'entre les Juifs de France ("Papiers", "Papiren"). En 1993, il suffira d'avoir à Paris l'accent

yiddish par exemple pour qu'un agent de police administrative (c'est-à-dire agissant en dehors de toute enquête judiciaire) sache, dans bien des cas, (si l'on s'appelle Cohen, Lévy, Israël, Abramovitch ou Bensaïd) qu'on est Juif, ce qui, évidemment, n'est nullement honteux pour le contrôlé mais peut être significatif pour le contrôleur.

Un droit fondamental : celui de fuir la persécution

La situation nouvelle est peut-être aggravée par le fait qu'elle jette une lumière détestable sur la condition d'immigré en France. Qu'est-ce qu'un immigré ? C'est d'abord en général un allogène, ensuite un métèque (mot non péjoratif signifiant étranger établi dans le pays), c'est enfin un opérateur économique normal, en général sans grands moyens. Devant l'impossibilité (dont il est responsable) de contrôler l'entrée aux frontières, le gouvernement décrète que les immigrés se trouvant sur le territoire de la République doivent subir un traitement spécial même si aucune loi n'est violée ni aucun trouble apporté à l'ordre public. De plus, on prête au ministre de l'Intérieur l'intention de créer une véritable police de l'immigration. Pourquoi pas un commissariat général aux questions ... immigrées ? Cela aussi rappelle aux Juifs quelque chose.

Enfin, ce qui est le plus insupportable dans ces nouvelles dispositions votées par le Parlement et apparemment soutenues par une majorité ne tiennent pas compte de la situation de la France dans le monde. Le droit d'asile, reconnu par la Constitution française, est artificiellement rattaché à une politique de l'immigration et cela au prétexte qu'il y a de faux demandeurs d'asile. Or, ce même droit est inhérent à l'histoire des communautés juives d'Europe ; il est lié à un droit fondamental, celui de fuir la persécution. En laissant l'exercice de ce droit à l'appréciation de l'autorité administrative, la nouvelle loi y porte moralement atteinte.

Chacun doit comprendre aujourd'hui qu'il est absolument nécessaire d'établir des passerelles de solidarité entre le monde de la faim et celui des nantis. Quel drame y a-t-il à ce qu'un irrégulier en France "profite" de notre protection sociale ou compense, même s'il n'y a pas droit, sa misère par les miettes de nos festins ?

Actualité Juive du 8.07.1993